

COMMUNE DE GIVET



Plan Local d'Urbanisme

Document graphique du RÈGLEMENT - Extrait n° 2
Ech. 1/2.000 ème

PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE
au 31 mai 2021

PHASE DE MISE À DISPOSITION AUPRÈS DU PUBLIC

Adaptations projetées indiquées en rouge sur le plan

Vu pour être mis à la disposition du public durant un mois.

Cachet de la Mairie et signature du Maire :

Robert ITUCCI

Document initial :

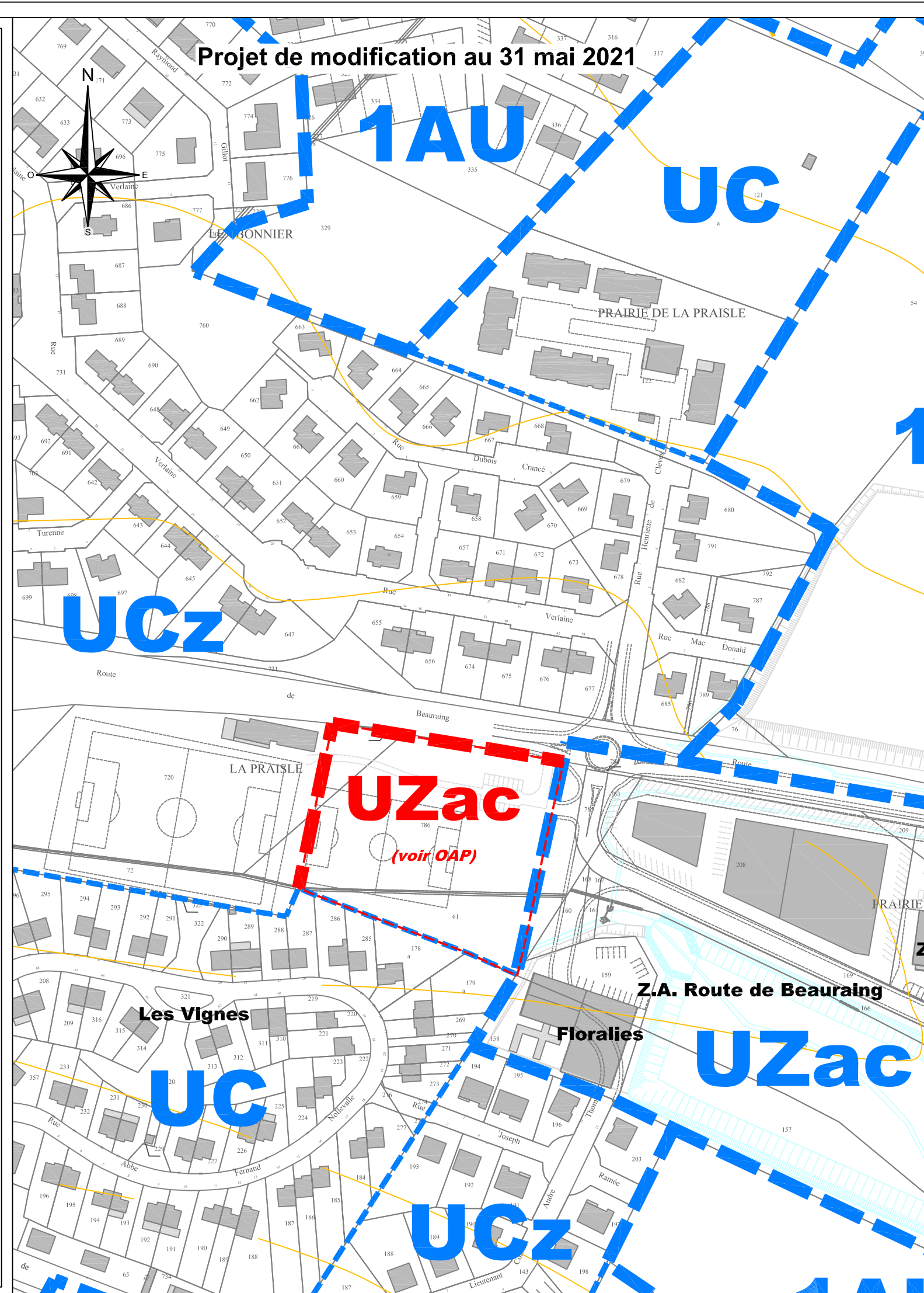
Publié le : 24.06.1976

Approuvé le : 22.04.1977



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 Avenue Philippoteaux
08200 SEDAN
Tel. 03.24.27.87.87 - Fax. 03.24.29.15.22
Email : dumay@dumay.fr

Révisé le :	Modifié le :	Mis à jour le :
03.09.2014	24.04.2017	



LÉGENDE

	Limite de Commune		Courbes de niveaux
	Frontière Belgique		Espace boisé classé
	Limite de zone		Trame verte, emplacement et tracé indicatif
	Limite de secteur		Emplacement réservé
			Diversité commerciale et artisanale: Périmètre de sauvegarde des linéaires marchands

RAPPEL DÉNOMINATION DES ZONES

Zones urbaines	
UA	Zone Urbaine mixte Centres anciens du Petit Givet et du Grand Givet, emprise bâtie du Fort de Charlemont (dite "Charles Quint")
UB	Zone Urbaine mixte Extensions urbaines proches des centres anciens.
UC	Zone Urbaine mixte : Extensions urbaines périphériques sous forme majoritairement d'opérations d'ensemble.
UZ	Zone d'activités économiques : P.A.Co.G., Z.A. communale de la route de Beauraing, Zone commerciale, etc.).
Zones à urbaniser	
1AU	Zone à urbaniser à court terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme
Zones agricoles et zones naturelles	
A	Zone Agricole
N	Zone Naturelle et Forestière

Sources : - Fond de plan : Cadastre numérisé version 2014 fourni par le centre des impôts.
- Mise à jour complémentaire effectuée par le B.E. Dumay en 2013 et 2018, selon informations fournies.
- Report des courbes de niveaux à partir du Scan25.